

# Pondres - Souvignargues - Catet



Une randonnée proposée par MAIRIE-VILLEVIEILLE



<b>Durée :</b>	3h25	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	11.36km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	82m	<b>Moyen de locomotion :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	85m		
<b>Point haut :</b>	100m	<b>Commune :</b>	Villevieille (30250)
<b>Point bas :</b>	37m		

## Description

Se garer sur le parking de la mairie de Villevieille.

Traverser le centre ancien par la *rue de l'horloge* et la *rue du Château*. Au premier virage de la *Vieille route* descendre par le *sentier du Fer à cheval*. Traverser la route de Nîmes, puis suivre le chemin du **Lavoir**. (1) (Voir ci-après)

Continuer tout droit jusqu'au rond-point; prendre en face le *chemin de Piquet*; garder votre droite au transformateur EDF.

Traverser la route d'Alès avec précaution et prendre le *chemin du mas du Moulin à Vent*. Passer devant l'entrée du terrain de moto-cross et suivre le chemin jusqu'à Pondres. Le petit sentier parallèle à droite, en sous bois, peut être emprunté.

Arrivée au **château de Pondres** (2) (Voir ci-après)

Longer la route d'Alès jusqu'au *rond-point du mas des Tuileries*.

Traverser la route avec précaution. Prendre le *chemin de la carrière*; laisser, sur votre gauche le mas de la Raymondville. Au carrefour, après le mas Carrier, tourner à droite, au mas de Servel, sur le *chemin de Fontbousse*, puis prendre à gauche le chemin en béton vers Souvignargues; garder votre gauche sur le chemin empierré. Au carrefour goudronné rester à droite sur le *chemin des Barbières* jusqu'à l'entrée de Souvignargues.

(3) Traverser la route entre la cave vinicole et le village et continuer tout droit sur la *rue du 11 novembre*, contourner le foyer et le stade et prendre à droite le *chemin des Combes* sur 1 km environ, puis (4) à droite à angle droit le chemin de terre qui s'engage ensuite dans les bois. Une fois à droite, direction Nord-Ouest, puis

(5) à gauche pour retrouver un chemin plus large qui descend plein Sud vers la route d'Aujargues.

Tourner à droite, passer devant le mas des Poupées, puis (6) à gauche près d'une **cabane carrée** (Voir ci-après).

Suivre, tout droit, un sentier étroit sur 500 m jusqu'à un petit mas.

Tourner à droite sur 100 m jusqu'au chemin goudronné, puis à gauche sur 200 m.

Virer sur le 1er sentier à droite vers le bois de Catet. Après la barrière, en haut de Catet, tout droit vers Villevieille que l'on aperçoit en face. Traverser la route de Nîmes, puis emprunter le *chemin de Combe Romane*, la *Rampe des Aires* et l'*allée du Parc* pour rejoindre le parking de la mairie.

## Points de passages

- D/A Mairie de Villevieille**  
N 43.78857° / E 4.097579° - alt. 95m - km 0
- 1 Le Lavoir**  
N 43.793848° / E 4.096018° - alt. 54m - km 0.77
- 2 Château de Pondres**  
N 43.807363° / E 4.089424° - alt. 41m - km 2.79
- 3 Souvignargues**  
N 43.811898° / E 4.121504° - alt. 100m - km 5.91
- 4 à droite à angle droit**  
N 43.80349° / E 4.125023° - alt. 91m - km 7.01
- 5 à gauche**  
N 43.807016° / E 4.119766° - alt. 94m - km 7.66
- 6 Une cabane carrée**  
N 43.800954° / E 4.115051° - alt. 81m - km 8.64
- D/A Mairie de Villevieille**  
N 43.788555° / E 4.097557° - alt. 95m - km 11.35

## A proximité

### Le Lavoir

(1) Le lavoir, construit en 1881, n'est plus utilisé par les bugadières (lavandières); certaines descendaient du centre ancien par le sentier du fer à cheval et le chemin du lavoir. Depuis l'arrivée de l'eau courante, puis de la machine à laver dans les foyers, courant des années 60, son usage s'est arrêté.

Le lavoir a été restauré en 1999.

Aujourd'hui, l'édifice est le centre d'intérêt d'un espace vert agréablement aménagé avec une boîte à livres, pour les amateurs de lecture.

### Le Château de Pondres

(2) Le Château de Pondres fut construit au XIIe siècle. Au XIIIe deux ailes furent reliées par un vaste corps central. Il fut fortement remanié au début du XVIIe siècle.

Il s'agit du château le plus vaste du département du Gard, justifiant le début d'une vaste campagne de sauvetage-restauration qui a permis de redonner à cette demeure exceptionnelle une partie de sa splendeur passée. Il est devenu un hôtel de luxe et un restaurant gastronomique.

### Le Pigeonnier

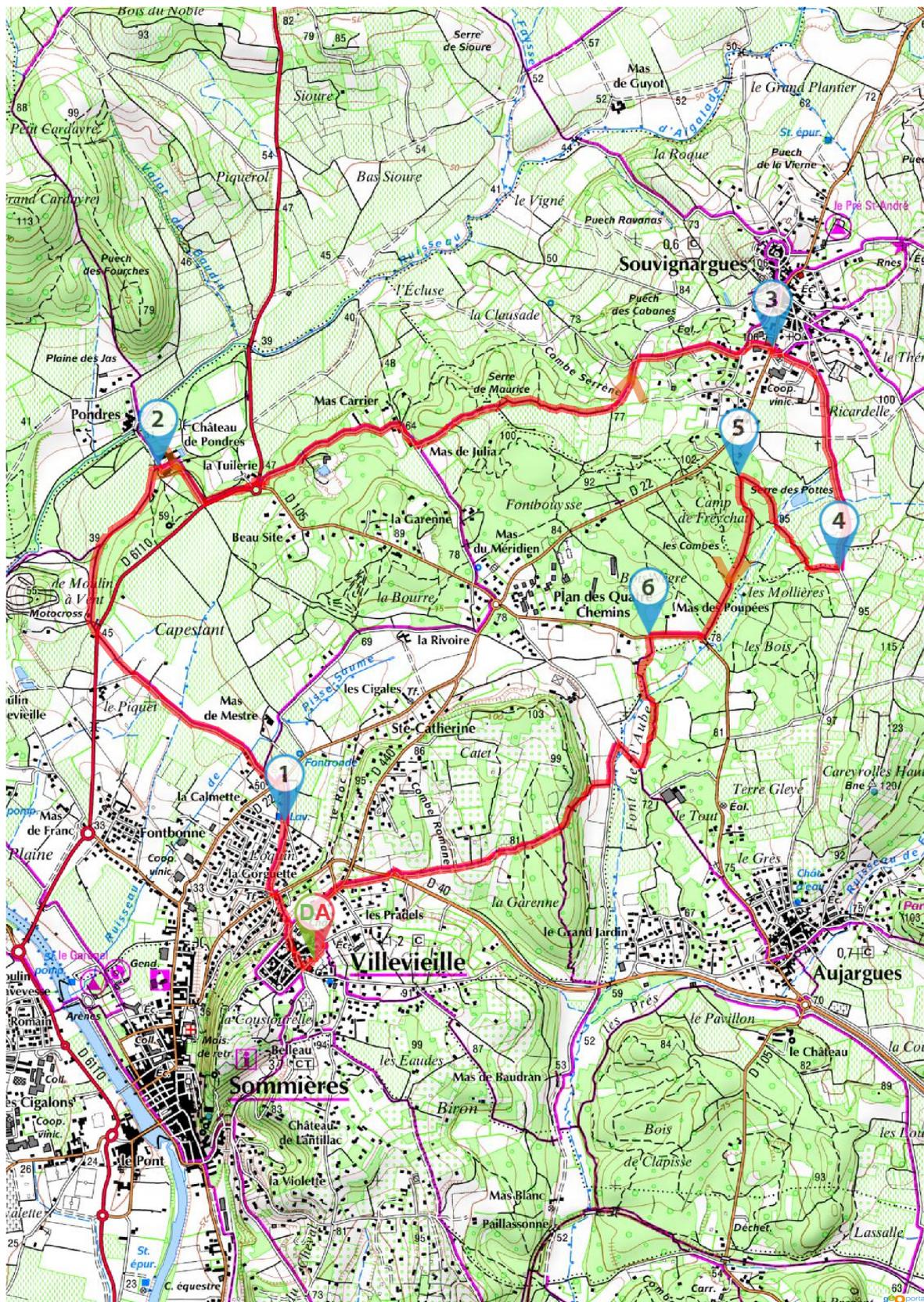
Dans les bois de chênes et de pins, inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1964, l'ancien pigeonnier du château, propriété du Département du Gard, est aujourd'hui en l'état d'abandon.

### Une cabane carrée

(6) Elles sont nombreuses sur le territoire de la commune de Villevieille, 101 ont été recensées. On les appelle capitelles en Languedoc et borries dans le Vaucluse. De l'épierrement nécessaire des parcelles, les paysans ont su tirer profit, en disposant les pierres de manière fonctionnelle, construisant ainsi clapas et cabanes. Par ailleurs, un article du PLU (Plan local d'Urbanisme) interdit toute démolition de cabane sur le territoire de la Commune de Villevieille.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-1678551>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N 1km

©2019 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

## du *visorandonneur*

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**